



MAIRIE DU SAPPEY EN CHARTREUSE
14 PLACE DE L'ÉGLISE
38700 LE SAPPEY EN CHARTREUSE
Tel : 04 76 88 80 51

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 février 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 8 février, le Conseil Municipal de la Commune du SAPPEY EN CHARTREUSE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire filmé et diffusé en direct, à la Mairie du Sappey en Chartreuse.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2024

PRESENTS :

Dominique Escaron, Sylvain Seurat, Anne Barrand, Anne Marie Michalet, Isabelle Nury, Franck Balducci, Jean-Marc Jouffe, Gildas Bouffaud, Odile Bertrand, Laurent Ristord, Hugues De Montal après la dernière délibération

ABSENTS REPRESENTES : Laurette Aimonetti à Anne Barrand, Laurent Lebrun à Dominique Escaron, Jean-Yves Perino à Sylvain Seurat

ABSENT : Stéphanie Plaisant

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne Barrand

240208_03 : Cession parcelle AD 1352 à M. Renevier

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a été convenu en 2019 entre la commune et Monsieur RENEVIER d'une cession pour régularisation, au prix symbolique de 1€, d'une parcelle de 53 m2 en bordure de la RD 512, à Monsieur RENEVIER, devant l'entrée de sa parcelle. La commune a procédé à la division parcellaire de la parcelle AD 1134 par DP 038 471 23 000 27, délivrée le 29/07/2023 (Géomètre SINTEGRA - plan du 19/12/2019 – Pv du 4/12/2020) afin de céder la parcelle AD 1352 à Monsieur RENEVIER selon plan, ci-dessous.



Département de l'Isère

COMMUNE DU SAPPEY EN CHARTREUSE

Section AD - Lieu-dit : " L'Eglise "

Propriété de la commune du SAPPEY EN CHARTREUSE

Parcelle n°1134
 Contenance Cadastre : 1a90

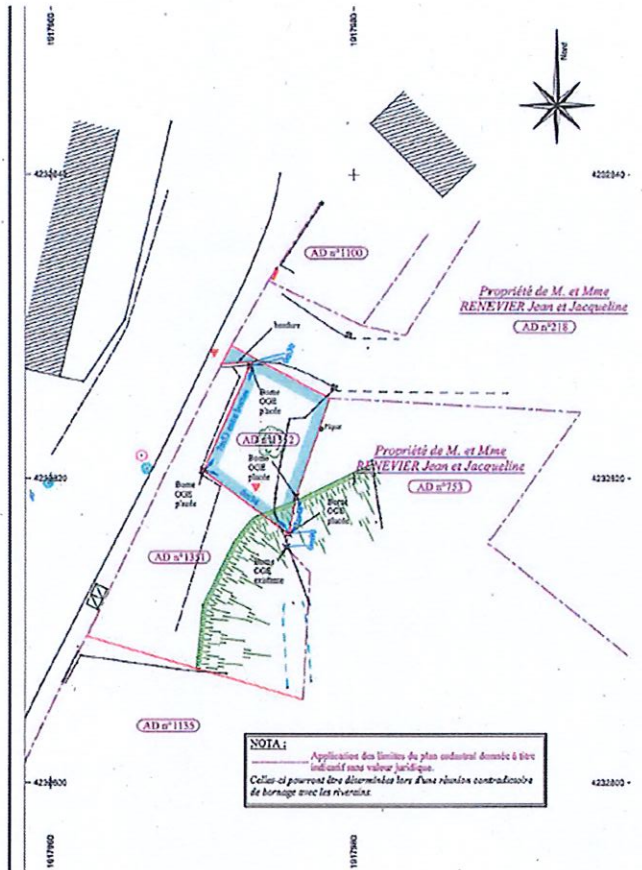
Plan de Bornage

bleu Cession par la commune du SAPPEY EN CHARTREUSE à M. et Mme RENEVIER Jean et Jacqueline de la parcelle AD 1352, superficie indicative = 53m².

ÉCHELLE 1/200

Date de l'intervention	Intervenants	NATURE
13/11/2019	S.F.	Relève sur site
15/12/2019	S.F.	Plan de Bornage

Coordonnées planimétriques rattachées au système R.G.F. 93 projection Lambert CC 45	DATE	RESPONSABLE
	Décembre 2019	J.J. FRACHON



Il est donc proposé, pour régulariser cette cession :

- d'approuver ce projet de cession de la parcelle AD 1352 d'une superficie de 53 m2 au prix symbolique de 1€
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints dument mandaté, à régler les frais de toute nature afférents à la procédure, et à signer tout document et acte nécessaire à la cession

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet de cession de la parcelle AD 1352 d'une superficie de 53 m2 au prix symbolique de 1€ et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints dument mandaté, à régler les frais de toute nature afférents à la procédure, et à signer tout document et acte nécessaire à la cession.

FAIT et DELIBERE les jours et mois et an que dessus.

Délibération conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire compte tenue de la transmission en Préfecture le 15/02/2024

Affichée ou publiée le 15/02/2024

Fait à Le Sappey, le 15/02/2024

Dominique ESCARON, Maire

